

Appel au boycott des instances turques :

Message aux adhérents des sociétés savantes :

Suite au coup d'état manqué de juillet 2016 et à l'état d'urgence qui l'a suivi, les attaques contre le monde universitaire turc ont atteint un niveau sans précédent. A ce jour, plus de cinq mille universitaires ont été licenciés par décret-loi, sans possibilité de faire appel, de retrouver un emploi ou de quitter le pays. Des étudiants apportant leur soutien aux universitaires limogés ont été réprimés et exclus. Parmi ces victimes, figurent notamment des « universitaires pour la paix » ayant signé une pétition en janvier 2016 appelant à une reprise des négociations et à un arrêt des combats dans la région kurde. Une enquête approfondie d'Amnesty International parue en mai 2017 détaille les mécanismes de cette purge et les conséquences pour nos collègues :

<https://www.amnesty.org/en/documents/eur44/6272/2017/en/>

Ces purges massives n'ont été possibles que grâce à la collaboration des services de sécurité de l'Etat (gouvernement, police, services de renseignements) avec les instances de l'enseignement supérieur et de la recherche (Conseil de l'enseignement supérieur (YÖK), Conseil de la Recherche scientifique et technologique (TÜBİTAK), Réseau académique et centre d'information national (ULAKBİM) et présidents de plusieurs universités).

Pour dénoncer ces complicités et défendre la liberté académique en vertu du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels auquel la Turquie est partie, un appel au boycott des instances et établissements de l'enseignement supérieur turc vient d'être lancé par un groupe d'universitaires européens (dont des « universitaires pour la paix ») :

<https://academicboycottofturkey.wordpress.com/#French>

C'est pourquoi les trois sociétés savantes de mathématiques ont demandé aux ministres français des affaires étrangères et de l'enseignement supérieur, ainsi qu'aux instances du CNRS, de INRIA, de l'INRA et de l'INSERM, de revoir leurs collaborations scientifiques avec les instances turques ne respectant pas la liberté académique tant que nos collègues ne seront pas rétablis dans leurs droits.

Elles ont également demandé au gouvernement français de donner les moyens financiers aux universités et organismes français nécessaires à l'amplification du programme d'aide PAUSE (Programme d'aide à l'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil), créé en janvier 2017 et piloté par le Collège de France, qui accorde des subventions aux établissements de l'enseignement supérieur qui projettent d'accueillir des scientifiques en situation d'urgence.

<http://www.college-de-france.fr/site/programme-pause/>

N'hésitez pas à relayer ces recommandations dans les instances universitaires locales, nationales et internationales dont vous dépendez. D'autre part, une pétition de soutien est disponible :

https://www.change.org/p/call-for-targeted-academic-boycott-of-turkey?recruiter=728843879&utm_source=share_petition&utm_medium=email&utm_campaign=share_email_responsive